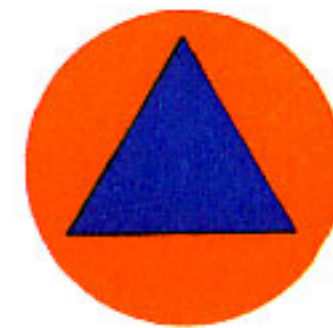


R. F.

MINISTERE DE L'INTERIEUR
ET DE LA DECENTRALISATION

DIRECTION DE LA SECURITE CIVILE



BREVET NATIONAL DE SECOURISTE

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation,

Vu les procès-verbaux du jury d'examen en date du 11 JUILLET 1984, déclarant que
Monsieur DAMAGNEZ Daniel, né le 29 AOUT 1961, a subi avec succès
les épreuves exigées des candidats au **Brevet National de Secouriste**.

Délivre à Monsieur DAMAGNEZ Daniel le présent brevet.

Fait à ALBI le 17 JUILLET 1984

Pour le Ministre d'Etat,
Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Le Directeur départemental
de la Sécurité Civile



N° 8481.0516